MARCHÉS D'IMPORTATION

Le Havre, le 28 février.

(De notre correspondant particulier)

Laines. — Ce matin la cote a été laissée sans changement mais sans vendeurs dans ces conditions. Cet après-midi on a fait passablement d'affaires et on a fait la cote avec 50 cent. de hausse. Il s'est traité 25 balles sur juin à 133 fr. 100 ball. avril à 132 ; 50 b. sur mai à 132,50 ; 50 b. sur août à 134 ; 100 b. novembre à 135.50. *(Ces ventes ont été faites hier après la cote).* Aujourd'hui on a fait 300 b. sur mars à 131.50 ; 250 b. sur août à 132.50 ; 1150 b. sur mai à 133 ; 100 b. sur juin à 133.50 ; 250 b. sur juillet à 134 ; 25 b. sur août à 134.50 ; 25 b. sur octobre à 135.50.

Marseille, 25 février.

Les laines ont eu la vente de 200 balles Khorassan BP à fr. 137,50 et 117 bjs pelades Damas à fr. 165 les 100 kilos.

Liverpool, 28 février.

Laines des Indes. — La prochaine série d'enchères commencera le 16 mars 1896. Arrivages depuis la dernière série 15.377 balles ; Anciennes existences tenues par importateurs 1.867 balles, total 17.244 balles.

Le marché aux laines anglaises est calme.

Sur place aussi, les affaires en provenances étrangères se sont ralenties durant la huitaine écoulée.

Pour les enchères prochaines de laine des Indes, d'après les derniers avis télégraphiques il se peut bien que la provision sera d'environ 26,000 à 27,000 balles, et dans ce cas la série commencera le 16 au lieu du 17 mars.

LES TEXTILES DES COLONIES FRANÇAISES

(SUITE)

La conclusion de ce qui précède est facile à prévoir : il ne faut pas que le découragement momentané des cultivateurs américains puisse influencer les colons de tous les pays tropicaux et leur faire envisager, comme problématique, une culture qui a donné aux Etats-Unis de si beaux résultats et qui en a fait la fortune. Cette situation doit les encourager au contraire à lutter partout où se trouvent d'immenses territoires vierges de toute culture et au milieu desquels la production du coton pourra s'épanouir en toute sûreté.

Dira-t-on que les prix de vente ont cessé d'être rénumérateurs? Nous n'établirons pas le tableau des prix pour la série des années de 1840 à nos jours ; on trouverait en 1862, 1863, 1864, 1865, et 1866 un relèvement énorme des prix dû uniquement aux troubles apportés à la culture par la guerre du Sécession. Mais nous voulons simplement mettre en regard deux périodes éloignées, l'une, de 1840 à 1850, qui a vu la culture du coton prendre, aux Etats-Unis, un essor rapide ; l'autre, de 1880 à 1890 qui se trouve plus rapprochée de nous. On a mis en regard les valeurs de la même qualité de coton sur la place de Liverpopl.

Saisons	Valeur de la Livre anglaise exprimée en pences.	Saisons	Valeur de la Livre anglaise exprimée en pences.
1839 40.»»	5.20	1879.80	6.94
1840 41.»»	3.73	1880.81	6.48
1841 42.»»	4.86	1881 82	6.70
1842 43.»»	4.37	1882.83	5.90
1843 44.»»	4.71	1883.84	6.03
1844 45.»»	3.92	1884.85	5.76
1845 46.»»	4.80	1885.86	5.14
1846 47 »»	6.03	1886.87	5.42
1847 48.»»	3.93	1887.88	5.51
1848 49 »»	4.09	1888.89	5.73
1849 50.»»	7 10	1889.90	5.97

Il faut reconnaitre que pendant la période 1880-1890 les prix sont supérieurs de 1 p. en moyenne à ceux de la période 1830-1840. Cette différence de prix doit compenser l'augmentation du prix de la main-d'œuvre (car l'emploi des machines agricoles en a restreint l'importance) et, par conséquent, nous devons conclure que les prix de vente laissent une place à un bénéfice net très appréciable. Il est vrai qu'on a encore eu à enregistrer un léger abaissement des prix dans ces dernières années, surtout en 1893; mais cette baisse n'a été que momentanée.

Si maintenant nous pénétrons plus loin dans notre sujet, si nous recherchons la loi qui préside à l'évolution de l'industrie cotonnière, non seulement en Europe mais dans le monde entier, nous reconnaissons encore que de ce côté règne la plus grande sécurité pour le présent, et sans doute aussi pour un assez long avenir.

L'importance de l'industrie cotonnière peut être évaluée après deux bases distinctes. On peut simplement rechercher et comparer les quantités de coton en laine consommées; d'autre part, on peut rechercher le nombre de broches qui sont utilisées pour le transformer.

COTON MANUFACTURÉ
(en milliers de balles de 400 livres anglaises)

Pays	1870	1889	1894
Angleterre	3 013	3.770	4.033
Europe continentale	1.962	4.069	»
Etats-Unis	1.116	2 692	»
Indes orientales	87	891	1.222
Totaux	6.178	11.422	»

Ce tableau montre nettement que l'industrie tend à se déplacer : les pays producteurs cherchent à manufacturer sur place les produits du sol. De plus l'industrie cotonnière subit un ralentissement en Angleterre, tandis qu'elle se développe rapidement sur le continent européen. Dans les Indes anglaises, la quantité des balles manufacturières s'est élevée à 1,375,500 en 1895 contre 1,222,000 en 1894.

(A suivre.)

LES TISSUS A LA MODE

Le moment est arrivé de se remettre à l'étude pour les marchandises qui seront consommées au printemps 1897. Nous n'avons pas à revenir sur la nécessité, souvent établie ici, pour le fabricant, de se livrer de bonne heure à la recherche de nouveautés nombreuses, car il en faut pour divers usages et pour des goûts différents.

Mais comment flatter les consommateurs et primer parmi tant de productions si jolies qui éclosent chaque saison ? Certaines personnes croient que c'est seulement par l'excentricité que l'on peut attirer l'attention et forcer les affaires. C'est une erreur. L'excès dans l'originalité conduit au mauvais goût et au ridicule. La mode n'en demande pas tant et elle aime les contrastes. On la voit souvent, quand elle est lassé d'une chose, se porter sur une autre de caractère diamétralement opposé. Elle laisse les tissus rugueux pour ceux d'un toucher doux ; elle abandonne les couleurs très claires pour les nuances foncées ; elle boude certains faconnés et met des unis en première ligne, etc.

Demain ou après-demain elle fera le contraire.

Les tissus à la mode ne sont pas toujours des créations dans la pleine acception du mot. Bien souvent c'est du vieux, délaissé depuis longtemps, et qui offre à la génération actuelle la saveur de l'inédit. Cependant, grâce aux progrès incessants réalisés dans toutes les branches de la fabrication, les résurrections, aussi bien que les créations, se prêtent à des développements nombreux, à des transformations successives dont on tire parti tant que la mode les accepte.

Combien il serait intéressant de suivre pas à pas une nouveauté en vogue, depuis son apparition ; de la voir se développer, s'étendre, se métamorphoser et revêtir des formes aussi ravissantes que celles du type original qui obtint le premier succès ! Il y a là une source féconde d'enseignements toujours nouveaux, pleins d'imprévu et montrant l'ingéniosité des dessinateurs. En un mot, c'est une école de tous les jours dont nous ne pouvons ici que constater la marche, parce que nous devons avant tout traiter l'ensemble des nouveautés et présenter au fabricant des résultats, des modèles complets.

Suivant qu'on passe des tissus d'hiver à ceux d'été ou vice versa, les filés couramment employés le sont dans des proportions très inégales. Pour les articles dont nous commençons aujourd'hui l'étude, on accordera encore une place très importante au peigné. La finesse et la légèreté des produits obtenus justifient pleinement la faveur qu'on leur réserve dans la saison chaude.

La cheviotte est grandement travaillée, mais on lui reproche souvent la rugosité au toucher. Cela permet aux cardés fins et doux de prendre place à côté des précédents. Ces tissus exigent des laines d'une grande finesse et de très belle qualité, car on les fait avec des retors de deux fils extra fin (sur fils); ces retors augmentent à la fois la résistance de l'étoffe et la réduction du grain.

Les marchandises d'été devront toujours obtenir leur principale force par la valeur des fils employés et l'insertion au tissage de presque tout le poids de matière nécessaire, le foulage n'ayant qu'un rôle secondaire à remplir. Il n'y aura d'exception que pour quelques articles spéciaux, le drapé et différents tissus un peu plus forts (demi-saison).

L'apprêt rasé ou débrouillé sera souvent employé, même dans des étoffes en cardé, et l'aspect brut ou melton ne possédera qu'un feutre léger. Par conséquent, les dessins devront être soignés, par les détails en seront presque toujours apparents.

COTONS

(Dépêche communiquée par M. LEON CLERC)

Liverpool, 29 février, 1 h. 28.

Ventes : 8.000 balles. Marché soutenu. Acheteurs.

Février	4 16 0/0	Juillet-Août	4 14 0/0
Février-Mars	4 16 0 0	Août-Sept	4 11 0/0
Mars-Avril	4 15 1 2	Sept-Octobre	4 07 0.0
Avril-Mai	4 15 1/0	Octobre-Nov.	4 02 0 0
Mai-Juin	4 14 1 2	Nov.Décemb.	4 01 0/0
Juin-Juillet	4 14 0 0	Janvier	../.

Le Havre, 28 février.

(De notre correspondant particulier)

Cotons. — Le disponible a donné lieu à assez d'affaires à prix assez irréguliers, on a pu ainsi faire du low-middling à 51.50 et du strict low-middling à 52, cependant il fallait voir le low-middling de 51,75 à 52.

On a établi cet après-midi le prix courant sur la base de 52 fr. pour le low-middling New-Orléans ventes à peu près nulles. Il s'est traité 1.95 b. en disponible et 3,800 b.

Liverpool a traité 10.000 b. en disponible, en baisse de 1/32 pour les Amérique.

La 1re de New-York donne 3 points de hausse.

La 2e donne 4 points de baisse sur la 1re. Calme.

Amsterdam, 26 février.

Cotons d'Amérique, base-middling, février —,—, sur mars 24,—, mars-avril 24,—, avril mai 24.10, mai-juin 24,20, juin-juillet 24,30, juillet-août, 24.40, août-septembre 24.50, septembre-octobre 23,80, octobre-novembre 23,». — Fermes

Londres, 26 février.

Cotons des Indes-Orient, calmes; vendeurs good new Western 3 1/2 d. cif, fair Bengale 3 1/32 d., fully good 2 23/32d. et good 2 19/32d coût et fret.

Manchester, 26 février.

Les prix pour la plupart des tissus restent inchangés, toutefois il se présente rarement des offres praticables. Il règne par-ci par-là une demande modérée pour tissus de fantaisie pour l'Inde, mais on ne signale rien de saillant pour d'autres marchés. En filés les transactions sont restreintes ; prix soutenus.

LIN, JUTE & CHANVRE

Lille, 26 février.

La situation n'est pas sensiblement modifiée depuis la semaine dernière. La demande reste active pour la toile, bien que la période de ventes soit terminée. Les fils secs sont recherchés et rares; la demande est un peu moins active pour les fils mouillés, qui restent très fermes.

Rien de nouveau pour les lins du pays. Les transactions en lins de Russie ont été limitées cette semaine ; elles ont surtout porté sur le livrable roui à l'eau ; prix faibles.

Courtrai, 26 février.

Lins teillés : Le marché reste stationnaire. Il y a assez bien de transactions mais les prix sont insignifiants. La fabrication surtout en aval de Courtrai commence à diminuer sensiblement. De divers côtés les ouvriers sont occupés à égrener le lin brut destiné à la prochaine saison de rouissage.

Etoupes : Marché calme, sans variation de prix.

Londres, 26 février.

Chanvres. — Fermes mais calmes ; fair current Manille disp. liv. sterl. et 18 liv. st.18.5 expédition lointaine cif.

Jutes. — Fermes mais calmes ; ventes 4,000 b. RFC et carré D dans le dock à liv. st. 14 et 13, Londres, 250 balles Dutt M zéro dans le dock Dundee à liv. st. 11.7.6, 500 balles Red RB 2 fév.-mars (st.) Londres liv. st 12.2.6 et 500 balles équivalent M double triangle dito Hambourg à liv. st. 11.5 ; bonnes premières marques natives février-mars (st.(Londres vendeurs à livres sterling 11 7.6 cif.

Riga, 22 février.

Lins : La tendance sur notre place est très faible, en l'absence de demande pour l'exportation. Les prix sont en légère baisse, malgré la grande modicité des arrivages pour l'époque de l'année.

Chanvres : La tendance en Russie est beaucoup meilleure. Les arrivages aux marchés de l'intérieur sont très restreints à cause des tourbillons de neige. Les affaires avec l'étranger sont limitées mais à prix fermes.

La SUBSTITUTION des DROITS SPÉCIFIQUES
AUX DROITS « AD VALOREM » AUX ÉTATS-UNIS

La situation intolérable faite aux importateurs par les tracasseries de la douane américaine, met de nouveau sur le tapis le projet de substitution des droits spécifiques aux droits *ad valorem*. La pétition suivante vient d'être adressée au Comité des voies et moyens de la Chambre des Représentants par les plus importantes maisons d'importation de New-York.

Aux honorables gentlemen membres du Comité des voies et moyens

« Nous avons essayé d'exposer au *Dry goods Economist* nos vues en ce qui concerne les dispositions qui pourraient être introduites dans le Bill administratif, actuellement en vigueur, pour remédier dans la mesure du possible, à la plaie *(the evils)* des sous-évaluations, et pour assurer la perception du droit *ad valorem* actuel dans le plus bref délai et avec le moins possible d'ennuis et de contestations. Nous croyons que les témoins (*Witnesses*) doivent être soumis à un interrogatoire contradictoire par les importateurs dont les marchandises sont soumises à estimation ou réestimation.

» Nous croyons encore que les intérêts du gouvernement seraient mieux sauvegardés et que les retards seraient moindres pour les marchandises arrivant dans notre port ; qu'il y aurait moins de sous-évalutions et que généralement il se produirait beaucoup moins de désagréments si les examinateurs et les priseurs adjoints recevaient de plus hauts émoluments — au moins 50 0 dollars par an et étaient maintenus dans leur office avec inamovibilité, sauf forfaiture.

» Nous prenons aussi respectueusement la liberté d'appeler votre attention sur le fait que la clause actuelle portant que, l'évaluation sera basée sur le prix de la marchandise à la date de l'expédition, constitue une indéniable injustice, puisque si l'importeur achète la marchandise à un prix inférieur à celui du marché, à la date de l'expédition, il est obligé, d'après les clauses de la loi actuelle, à payer une majoration; mais s'il achète sa marchandise à un prix plus haut que celui du marché, à la date de l'expédition, il ne lui est pas permis de payer le droit d'après le prix du marché à la date de l'expédition, mais il doit le payer d'après le prix réel de la marchandise, à la date de l'achat, tel qu'il résulte de la facture d'envoi. Nous croyons que le bill administratif devrait porter que l'évaluation de la marchandise serait faite d'après le prix à la date de la réception, dans une limite de temps raisonnable, soit quatre mois, ou bien que, le mode actuellement en vigueur de déterminer cette valeur, par exemple le prix de la marchandise à la date de l'expédition, s'appliquerait et aux marchandises achetées au-dessus et à celles achetées en dessous de ce prix.

Enfin nous croyons encore que l'édition présente du tarif ne devrait pas être remaniée, et que rien ne serait plus désastreux pour les intérêts commerciaux du pays que de compliquer le tarif existant, jusqu'à ce que l'on ait pu arriver à substituer au système *ad valorem* en vigueur un équitable système de *droits spécifiques* dans la mesure où ils sont parfaitement applicables, ou des droits composés aussi largement spécifiques que possible pour les cas où il ne serait pas possible de fixer les droits d'après le principe de la taxation spécifique. Nous croyons que la logique des événements a prouvé que les droits spécifiques sont le seul système vraiment pratique permettant de percevoir les taxes de douane avec une justice approximative.

Signatures : Spielman et Cº. Henri Delaud et Cº. E.-T. Mason et Cº. William Openhym et Sons. J.-H. Strauss. Meyer et Dickinson. H. Kupfer et Cº. A.-S. Rosenthal et Cº. Dreyfus Kohn et Cº. Fred'k Victor et Achelis. D. Carlisle. Bossut père et fils. A.-D. Juillard. J. Warnier et P. David. Abegg et Rusch. C.-A. Auffmordt et Cº. William Schroeder et Cº. Fleitmann et Cº. Passavant et Cº. William Iselis et Cº. Russmann Galland et Wechmar. Walter H. Graef et Cº. Hoeninghaus et Cº. Doull Miller et Lº. W.-H. Burgess et Cº. H.-A. Caesar et Cº.

Avis intéressant le commerce des tissus

MM. Levy et Friedmann, 38, rue d'Auteville, Paris, ont un acheteur en hautes nouveautés pour dames.

M. Lopez, 9, rue Cadet, Paris, a un acheteur en hautes nouveautés tissus, etc.

M. Mousset, 3, rue d'Aboukir, Paris, a un acheteur pour les nouveautés d'été.

MM. Chandler et Cie, 50, faubourg Poissonnière, Paris, ont un acheteur pour les tissus et articles garniture.

M. Guilbert, 12, rue Paul-Lelong, Paris, a un acheteur pour les nouveautés tissus, etc.

MOUVEMENT MARITIME

ARRIVAGES

BUENOS-AYRES, 27 février.— *Pampa*, Chargeurs-Réunis, du Havre ; *Carolina*, Chargeurs-Réunis, de Gênes.

BARCELONE, 28 février. — *Vittoria*, La Veloce, de La Plata à Gênes.

BAYONNE, 28 février. — *Président*, Worms et Cie, de Rouen, etc., charge en retour, Genestal et Delzons.

CETTE, 28 février, matin. — *Saint-Pierre*, Société navale, de Barcelone.

DUNKERQUE, 28 février. — *Nord*, Cie des Vapeurs du Nord, de Lorient ; *Anne-Thomas*, de Huelva, pyrite; *Ville-de-Ceara*. N. Dubuisson, de Granville, sur lest.

DAKAR, 28 février. — *Equateur*, Messageries, de Bordeaux au Brésil.

FALMOUTH, 27 février. — Voilier *Ville-de-Rouen*, Prentout, de l'Orégon, farine, à ordres.

GABON, 27 février.— *Gentrud-Wœrmann*, de Hambourg.

HAVRE, 28 février. — *Saxonia*, Cie Hambourgeoise, de la Havane et Saint-Thomas ; *Joseph-John*, de Galveston, cotons.

27 février, soir. — *Néva*, Cie des Vapeurs du Nord, de Dunkerque.

JAMAÏQUE, 27 février. — *Para*, Royal, de Southampton.

LAS PALMAS, 28 février. — *Duchessa-di-Genova*, La Veloce, de Gênes à La Plata.

MARSEILLE, 28 février. — *Antilles* Cie des Vapeurs du Nord de Bordeaux; *Ville de la Ciotat* Messageries de Nouméa, etc.

NANTES, 27 février. — *Lothom* norvégien d'Espagne vins pour Bordeaux Genestal et Delzons; *Ernestine* Florenoy, d'Alicante et Oran vins.

NEW-YORK, 27 février. — *Werkendam* Néerlando, d'Amsterdam.

PERNAMBUCO, 26 février. — *Rosario* La Veloce, de Gênes.

PORT SAID, 28 février. — *Saghalien* Messageries, de Marseille et Chine.

ROTTERDAM, 27 février. — *Vulcan* anglais, de Caen, minerai.

ROUEN, 27 février. — *Chesné*, Genestal et Delzons, d'Algérie, vins, etc. Clamageran, repart le 29 soir ; *Zarmea*, de Hull.

28 février. — *Andrassy*, Genestal et Delzons, de Fiume, etc.

SAINT-LOUIS-DU-RHONE, 28 février, matin.—*Saint-Jean*, Société navale, de Marseille, Société Commerciale du Port Saint-Louis.

TONNAY-CHARENTE, 27 février. *Marguerite-Franchetti*, Worms et Cie, de Brest.

VALPARAISO, 27 février.— *Denderah*, Kosmos, de Hambourg.

YOKOHAMA, 27 février. — *Ernest-Simons*, Messageries, de Marseille.

DÉPARTS

ALICANTE, 28 février, soir. — *Saint-Helier*, p. Rouen, vins, Genestal et Delzons.

ANVERS, 27 février, 2 h. soir. — *Saint-André*, Société navale, pour Havre.

BIZERTE, 28 février. — *Ville de Lille*, Cie des Vapeurs du Nord, pour Philippeville.

BORDEAUX, 28 février. — *Matapan*, Messageries, pour le Brésil et La Plata.

BOULOGNE, 27 février. — *Ville de Boulogne*, Cie des Vapeurs du Nord, pour Lorient.

BUENOS-AYRES, 28 février. — *Bretagne*, Transports-Maritimes, pour Rio-Janeiro, bétail vivant.

BAHIA, 25 février. — *Italie*, Transports-Maritimes, Dakar et Marseille.

CARDIFF, 27 février. — *Molière*, pour Havre, 1,900 T. charbons ; *Julia*, allemand, pour Alger, 1,400 T., retour de Grèce à Rouen, raisins.

28 février. — *Ville-de-Milla*, Alger, pour Oran, 600 T.; *Allegro*, suédois, pour Barcelone, 1,000 T.

DAKAR, 21 février. — *Béarn*, Transports-Maritimes, de Marseille au Brésil.

HAVRE, 28 février, 11 h. matin. — *Saint-Paul*, Société navale, pour Anvers.

PERIM, 27 février. — *Oangaran*, de Batavia à Marseille.

PENICHE, 29 février. — *Maroc*, Verdeau, d'Algérie à Dunkerque, orge.

PORT-SAID, 28 février. — *Natal*, Messageries, de Chine à Marseille ; *Adour*, Messageries, d'Australie à Dunkerque, laines ; *Ciam*, pour Marseille.

SAINT-VINCENT, 25 février. — *Alesia*, Cyprien Fabre, de La Plata à Marseille.

SAINTE-CATHERIN'S-POINT, 26 février. — Voilier *Astrée*, Lequeliec, d'Iquique à Dunkerque, nitrate.

SWAN-EA, 27 février. — *Lutèce*, pour Rouen, 1,700 T. charbons.

VIGO, 27 février. — *Nile*, Royal du Brésil à Southampton.

AVIS AUX SOCIETES. — Les sociétés qui confient l'impression de leurs affiches, circulaires et réglements à la maison Alfred Reboux, rue Neuve 17 ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*.

Bourse commerciale de Paris du 29 févr. 1896

	Ouv.	Clôt.		Ouv.	Clôt.		Ouv.	Clôt.
Alcool			**Avoines**			**Farines**		
Cour	30	30 75	Cour.	43	44 70	Cour.	40 75	40 75
Mars	34 25	34	Mars.	44 75	44 75	Mars.	40 75	40 75
M.-Av	34 25	34 25	M.-Av	44 75	44 75	M.-Av	41	41
4 mai	32	32 25	4 mars		45	4 mars	41 25	41 25
Blés			4 mai	45 25	45 25	4 mai	42	42
Cour	18 25	18 25	**Lin**			Corbeil cd		36
Mars	18	18 50	Cour	48	47 75	**Sucres**		
M.-Av	18 75	18	Mars.	48	47 75	Cour.	32 87	33
4 mars	19	19	4 mars	47 75	48 25	Mars	33 25	33 12
4 mai.	19 25	12 25	4 mai	49	49	4 mars	33 50	33 50
Seigles			**Colza**			4 mai	33 87	34
Cour	10 50	10 25	Cour.	55 75	56	4 octo	33 62	33 12
Mars	10	10 50	Mars.	55 75	55 75	Roux.	31 37	31 37
M.-Av.	10 50	10 50	4 mars	56	55 75	Raffin.	104 25	105 25
4 mars	11	10 75	4 mai	55	55	Circulat		
4 mai	14 25	14 25						

LE HAVRE, 28 fév. — *(Cote de la Clearing-House.)*

COTONS					
Janvier		Mai	48 50	Septembre	48 75
Février		Juin	48 50	Octobre	48
Mars	57 90	Juillet	48 0	Novembre	
Avril	48 40	Août	48 60	Decembre	
CAFES					
Janvier		Mai	78 50	Septembre	77 50
Février	78 50	Juin	78	Octobre	74
Mars	78 25	Juillet	77 25	Novembre	
Avril	76 2	Août	76	Decembre	

Le Gérant-Rédacteur ALFRED REBOUX

Imp. ALFRED REBOUX, rue Neuve, 17, ROUBAIX

MARCHÉS A TERME

Cours du 29 Février 1896

LAINES PEIGNÉES

MOIS DE LIVRAISON	ROUBAIX-TOURCOING Peignés de La Plata et de l'Uruguay Type unique — Cote précédente	Cote du jour	Peignés d'Australie Type A B — Cote précédente	Cote du jour	LEIPZIG (par télégraphe) Type B Buenos Ayres B d'Anv — Cote précédente (Marks)	Cote du jour (Marks)
Janvier						
Février						
Mars	4 45	4 425			3.50	3.50
Avril	4 45	4 425				
Mai	4 45	4 425			3 50	3 50
Juin	4 475	4 45				
Juillet	4 475	4 45			3 55	3 55
Août	4 475	4 45			3 575	3 575
Septembre	4 475	4 45			3 60	3.60
Octobre	4 50	4 475			3 60	3.60
Novembre	4 50	4 475				
Décembre	4 50	4 47				

LAINES PEIGNÉES — LAINES BRUTES

MOIS DE LIVRAISON	ANVERS (par télégraphe) Peignés Buenos Ayres Allemand B — Cote précédente	Cote du jour	ANVERS (par télégraphe) Suint de La Plata Type C — Cote précédente	Cote du jour	LE HAVRE (par télégraphe) Buenos-Ayres Prima bonne courante 36 0/0 — Cote précédente	Cote du jour
Janvier						
Février						0
Mars	4 25	4 25	1.33	1 33	1.315	1.32
Avril	4 25	4 25	1 33	1 33	1.325	1 33
Mai	4 275	4 25	1.35	1.325	1.33	1 337
Juin	4 275	4 275	1 34	1 34	1 335	1 34
Juillet	4 30	4.275	1 34	1.34	1 34	1 345
Août	4 325	4.30	1.35	1 35	1 345	1 35
Septembre	4 35	4.325	1.36	1 36	1 35	1.355
Octobre	4 35	4 325	1 365	1 365	1 355	1 36
Novembre	4 375	4 35	1 37	1 37	1 36	1 365
Décembre	4 375	4 35	1 375	1 375	1 365	1 37

OPÉRATIONS

ROUBAIX-TOURCOING

Tendance soutenue

Type unique	Février	....	k.	....
	Mars	10 000	»	4.40
	Avril	10 000	»	4 425
	»	5 000	»	4 40
	Mai	5 000	»	4.425
	»	30 000	»	4.425
	Juin	15 000	»	4 425
	»	15.000	»	4.45
	Juillet	20 000	»	4 45
	»	10.000	»	4 475
	Août	10.000	»	4 45
	»	10.000	»	4 475
	»	5.000	»	4.50
	Novembre			
	Décembre			
Type A B	Janvier			
	Mars			
	Avril			
TOTAL		145 000 k.		

ANVERS

Tendance soutenue

Type B	Janvier	.... k.	....
	Février		
	Mars		
	Avril		
	Mai	5 000	»
	Juin	5 000	»
	Juillet	55 000	»
	Août	70 000	»
	Septembre	40 000	»
	Octobre	50 000	»
	Novembre	20 000	»
	Décembre	75 000	»
TOTAL		250 000 k.	

En suint, on a traité 100 balles.

LEIPZIG

Tendance ferme

TOTAL ... k.

DESTRUCTION COMPLÈTE

EN DEUX HEURES, des ANIMAUX RONGEURS RATS ET SOURIS. PROCÉDÉS SANS ODEUR, adoptés par l'ETAT, les villes de PARIS, LILLE, etc., et MANUFACTURIERS.

RESULTAT INFAILLIBLE

J. MÉRING, CHIMISTE 5, Place des Victoires, PARIS.

Annonces légales

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUBAIX

Par jugement du février 1896, rendu sur requête du débiteur, le Tribunal a déclaré en état de liquidation judiciaire Mme veuve Ferdinand Hermans, cafetière, rue de Lille, 67, à Roubaix.

Les créanciers sont convoqués à se réunir le 5 mars 1896, à 4 h. 1/2, au Tribunal de commerce de Roubaix, salle des créanciers, pour examiner la situation du débiteur et donner leur avis sur la nomination du liquidateur définitif et sur l'élection de contrôleurs.

Le greffier du tribunal,
41560J E. VITOU.

Etudes de Mes HOUZÉ et DESMAZIÈRES, avoués à Lille

Département du Nord. Arrondissement de Lille

VILLE DE ROUBAIX

à l'angle des rues de Tourcoing et Saint-Joseph

UNE MAISON A USAGE DE CAFÉ A VENDRE

par suite de surenchère du dixième

L'adjudication aura lieu le mercredi 4 mars 1896, à midi précis, à l'audience des criées du Tribunal civil de Lille, au Palais-de-Justice de ladite ville.

(Les enchères ne seront reçues que par le ministère d'avoués).

DÉSIGNATION :

VILLE DE ROUBAIX

UNE MAISON à usage de Café, sise à l'angle des rues de Tourcoing et Saint-Joseph, tenant du nord et de l'est à M. Autier-Delattre, du sud à la rue Saint-Joseph et de l'ouest à la rue de Tourcoing et comprenant : Au rez-de-chaussée : salle commune, débarrassoir, salle à manger, garde-manger, petit salon, grand salon, cuisine, relaverie, cour, cabinet d'aisances, bûcher, pompes de puits et de citerne.

Au premier étage : grande salle de réunions, trois chambres; au deuxième étage : grande salle de répétitions, trois chambres, caves aux vins, à la bière et provisions sous la salle commune, et droit de servitude pour la cave sous la propriété voisine.

Mise à prix : 41,800 francs

La vente a lieu en exécution d'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de Lille, le vingt-trois janvier mil huit cent quatre-vingt-seize, enregistré.

Entre : M. Louis Dujardin, fermier, demeurant à Wattrelos.

Demandeur ayant pour avoué Me HOUZÉ.

Et : 1° M. Louis Froidure, brasseur, demeurant à Comines.

Défendeur ayant pour avoué Me DESMAZIÈRES.

2° Madame Marie-Louise-Camille-Justine Cardon, propriétaire, demeurant à Roubaix, veuve de M. Auguste-Pierre-Napoléon Froidure.

3° M. Louis-Henri-Joseph Froidure, brasseur, demeurant à Comines; « en sa qualité de subrogé-tuteur de : 1° Auguste-Louis-Marie-Joseph Froidure; » 2° Marie-Thérèse-Joseph Froidure; 3° André-Marie-Joseph » Froidure, mineurs issus de » l'union ayant existé entre Madame Marie-Camille-Justine » Cardon et M. Auguste-Pierre-» Napoléon Froidure, décédé ; » nommé à cette fonction, suivant délibération du conseil » de famille des dits mineurs, » tenue sous la présidence de » M. le Juge de Paix du canton » Est de Roubaix, le vingt et un » février mil huit cent quatre-» vingt-huit, le dit sieur Louis » Froidure, remplissant dans » l'instance les fonctions de tuteur, à cause de l'opposition » d'intérêts existant entre les » dits mineurs Froidure et leur » mère tutrice légale. »

Défendeurs ayant pour avoué Me HOUZÉ.

En présence où lui dûment appelé de M. Louis Cardon, industriel, demeurant à Armentières « en sa qualité de subrogé-» tuteur *ad hoc* des mineurs » Froidure, sus-nommés. »

Lequel jugement a validé la surenchère du dixième, portée par le sieur Louis Dujardin, susnommé, créancier, hypothécaire, sur le bien sus-désigné, qui avait été acquis de Madame veuve Froidure-Cardon et des mineurs Cardon, sus-nommés, par M. Froidure, aussi sus-nommé, suivant procès-verbal d'adjudication, dressé à l'audience des criées du Tribunal civil de Lille, le trois juillet mil huit cent quatre-vingt-quinze, enregistré, moyennant le prix principal de trente-huit mille francs, outre les frais et charges.

S'adresser pour les renseignements :

1° Au greffe du Tribunal civil de Lille, où se trouve déposé le cahier des charges ;

2° A Me DESMAZIÈRES, avoué, demeurant à Lille, rue Puébla, 5 ;

3° A Me HOUZÉ, avoué, chargé des formalités pour parvenir à la vente, demeurant à Lille, square Jussieu, 14.

Ainsi fait et rédigé à Lille par l'avoué soussigné, le 7 février 189.

(Signé) HOUZÉ.

Enregistré à Lille, le 12 février 1896, reçu 1 fr. 88 c., décimes compris.

2570d (Signé) HENRY.

CESSIONS

Epicerie et Liqueurs en détail à céder pour faire le gros, loyer 30 fr. par mois, vente moyenne 1,000 à 1,200 fr. par semaine et au comptant, beaucoup de liqueurs, 45 rouelles de bière par an, libre de brasseur, pas d'octroi à payer, ce qui fait rapporter de grands bénéfices. Au besoin on mettrait le preneur au courant. — S'adresser au GRAND BON MARCHÉ, 14, rue de Thionville, 14, à Croix, près de l'Epeule. 41556—3098

Immeubles à louer

A LOUER jardin avec pavillon meublé, maison de concierge, jardin fruitier et serre à vignes, le tout en plein rapport, potager, etc. La propriété se trouve à un arrêt du tramway électrique. — S'ad. rue de Lille, 26, Roubaix. 2294—41466

MAISON On louerait petite maison confortable, loyer environ quarante francs. Désigner maison en écrivant au bureau du journal, aux initiales D.K. C. 41549d

Appartements & Chambres A LOUER

Publicité économique : Chaque mention d'une ligne de ce tableau se paie vingt centimes : six jours : un franc ; quinze jours : deux francs ; un mois : trois francs. Ce tableau est publié dans les deux éditions du « Journal de Roubaix » (soir et matin).

Appartements garnis ou non garnis 125, rue de la Gare.

Chambres, 4, rue Basse-Mazure.

Appartements, 16, rue Richelieu.

Chambres garnies, r. de la Gare, 14

Chambres garnies, 9, boulev. Paris.

Belle chambre garnie, 28, rue des Champs.

Plusieurs chambres garnies, 96, rue Fosse aux-Chênes.

Belle chambre garnie, r. d'Isly, 36.

Chambre garnie, 4, rue du Lieutenant Castelain.

ENSEIGNEMENT

AUX PARENTS « Beverley » Pension Londres Barnes. Reçoit jeunes gens désirant apprendre l'anglais. Vie de famille. Stevens, directeur. 41296—968

DEMANDES & OFFRES D'EMPLOI

Représentant, garçon de recettes Un homme marié, établi, connaissant a fond Tourcoing, Roubaix, Lille et les environs, demande place pour faire des recettes ou représentation de n'importe quel commerce. Références de premier ordre. Répondre au bureau du journal, aux initiales P. O. 2742—415.8

CHEF DE MATÉRIEL On demande un chef de matériel ayant de bonnes références. Prendre l'adresse au bureau du journal. 2967—41531

MENUISERIE Belle occasion. Bel établissement de menuiserie, bien achalandé a céder, sans reprise de clientèle. Cause de maladie. Très pressé. S'ad. Grande-Rue, 6, à Roubaix. 41530-3865

ÉLÈVE ARCHITECTE On demande un jeune homme de 16 à 18 ans, de bonne famille, possédant une bonne instruction primaire et belle écriture, pouvant rendre services. — Répondre